CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM925 **Valable du 23/11/2022 au 22/11/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 04/04/1996
Forme juridique : SAS

Capital : 3 011 264

Dénomination sociale : DEMCY
Sigle : INDUSTRIE

9 RUE DES PATIS
76140 LE PETIT QUEVILLY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Etablissement : Secondaire
Numéro Siret : 404 490 476 00144
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 3599F

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 507001E1209000/1 329801

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 507001E1209000/1 329801

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 06 27 47 37 00 **Fax :**
Portable : 06 27 47 37 00
Responsabilité légale : FAVIER STÉPHANE DIRECTEUR

Responsable Technique : BETHENCOURT AUDREY

Site internet : http://www.eiffage-demcy.com
E-mail : audrey.bethencourt@eiffage.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	70	EFF4	18 419 000	CA8
Dans l'activité	41	EFF3	1 372 000	CA5

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 08/07/2025	23/11/2022	22/11/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 01/07/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025